

**PENALITES CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPES – PHASE 1**Codes motif employés et coûtsMessieurs et Dames

1 = Forfait général	100,00 €
2 = Forfait dans sa salle (1 <sup>ère</sup> fois)	75,00 €
3 = Forfait extérieur (1 <sup>ère</sup> fois)	40,00 €
4 = Feuille de match en retard (Non parvenue au CDTT le vendredi suivant la rencontre)	40,00 €
5 = Feuilles de rencontre non reçues (2)	PE + 41,00 €
6 = Feuilles incomplètes (N° d'équipe, Nom, N° de licence, Signatures ...) (1) ou composition de l'équipe exempte non reçue	20,00 €
7 = Joueur non qualifié (joueur non licencié, licencié hors délai, brûlé, etc. ...)	PE + 30,00 €
8 = Mauvaise composition d'équipe	PE + 20,00 €
9 = Erreur d'inscription, présentation illisible(1), Transmission des résultats sur support non conforme	15,00 €
10= Saisie informatique du résultat et des détails de la rencontre (composition d'équipe et détail des parties) incomplète, erronée ou non effectuée dans les délais(2)	20,00 €
Caution pour appel de décision	100,00 €

(1) Pour ces motifs, la pénalité financière est partagée entre les deux associations.

(2) Les pénalités pour ces motifs peuvent être cumulées (Art.IV.7)

DIV/Poule	JOURNEE SPID	MOTIF	CLUB	EXPLICATION SUPPLEMENTAIRE	Décision CS
PRF/1	6	8	MONTROUGE 2 ASNIERES 1	Le double 1 n'a pas été joué alors que l'équipe de Asnières 1 n'avait que 3 joueuses.	PE + 20,00 €
D1/1	6	9	ACBB 11 LEVALLOIS 13	Erreur de saisie de la 3 <sup>e</sup> partie.	15,00 €, partagé
D2/3	6	3	PLESSIS ROBINSON 7 CHATENAY MALABRY 9	Forfait de Chatenay Malabry 9 à l'extérieur.	40,00 €

**Autres décisions de la commission sportive départementale****JOURNÉE 6****PR Dames POULE 1 – MONTROUGE 2 / ASNIERES 1**

Le double 1 n'a pas été joué.

Décision de la commission sportive :

Pour n'avoir pas respecté l'article II.5.3 du règlement de l'épreuve, le résultat du double 2 est invalidé, et porté au crédit de Montrouge (scores du double 2 : 00-00-00, et points-partie 2-1 => 0-2), portant le score final de la rencontre à : Asnières(1) **17-20** Montrouge(2)

Modification des points-rencontres en conséquence (2-2 => **1-3**)

Pénalité n°8 (mauvaise composition d'équipe) : PE+20€ pour Asnières.

Il n'y a aucune incidence sur les points individuels des joueurs.

.....  
**Précisions de la CSD :** Pour les feuilles de rencontres saisies dans SPID (via www.fftt.com/monclub), une erreur d'inscription ou une information manquante ne donneront pas lieu systématiquement à une pénalité, la validation de celle-ci sera prononcée selon l'importance de l'anomalie constatée. Exemples : (non exhaustifs) L'absence de signatures, de composition des doubles, des totaux... font l'objet d'une validation systématique, les erreurs ou oubli de date, heure, lieu de rencontre... ne seront pas obligatoirement sanctionnés.

Les signatures au verso ne sont obligatoires que si une note (réserves, réclamations, cartons) y a été inscrite.

Trois informations (ou plus) manquantes ou erronées sur une même feuille, quelles que soient leur importance, entraîneront la validation du motif indiqué.

Toute feuille saisie par le département (saisie du résultat et/ou du détail de la feuille de rencontre, ou correction d'une anomalie, même mineure), donnera systématiquement lieu à validation de la pénalité associée.